

Séminaire thématique de l'AIST
Trésorerie Générale du Royaume du Maroc
Rabat – MAROC – 17 et 18 juin 2015

La normalisation comptable

Atelier 1 : Partage d'expériences autour du passage de la comptabilité générale en droits constatés

Animateur : Stephane LEDOUX (France)

Rapporteur : Nordine LAZRAK (Maroc)

Le cadre général de la mise en œuvre de la réforme comptable

- Une démarche caractérisée par le pragmatisme, la progressivité et l'approche participative et partenariale.
- Une trajectoire de mise en place de système qui s'étale (en fonction des états d'avancement pour chaque expérience partagée lors de l'atelier) de 2015 à 2021.
- Le passage de la comptabilité de caisse à la comptabilité en droits constatés nécessite la réunion d'un ensemble de préalables et de prérequis à savoir :
 - un soutien politique fort ;
 - l'implication de l'ensemble des acteurs de la sphère comptable : les ordonnateurs, les institutions de contrôle et les comptables publics...
 - la nécessité d'un texte législatif ou réglementaire qui prévoit et énonce le nouveau système comptable et la date de l'entrée en vigueur dudit dispositif ;
 - l'harmonisation des nomenclatures budgétaires et des nomenclatures comptables ;
 - un système d'information (la conception et le développement en interne ou l'acquisition des solutions informatiques) sachant que les systèmes d'information existant sur le marché sont contraignants, notamment dans leur mise en place (car prévus pour le secteur privé) ;
 - la nécessité de l'assainissement des comptes d'imputation provisoire, que ce soit en termes de recettes, de dépenses, d'ajustement des comptes de trésorerie ou de transfert par un dispositif juridique permettant le basculement des soldes desdits comptes vers le découvert du Trésor tout en préservant la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables ;
 - la nécessité d'une étape/phase d'expérimentation du nouveau système comptable, soit en termes fonctionnels (dépenses, recettes...), soit sur le plan géographique (une ou plusieurs circonscriptions financières) ;

- la nécessité de mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et d'audit interne, et de l'implémenter dans les processus ;
- la formation initiale et continue (comptable et système d'information) de l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de conception, de mise en œuvre et d'exécution des opérations comptables ;
- l'information et la communication à chaque étape du processus constituent une nécessité et une clé de la réussite (effet de tunnel).

+ La date de bascule retenue est structurante et nécessite d'établir un rétro-planning pour tenir les engagements calendaires :

- Un délai est fixé dans presque tous les Etats et un calendrier est fixé pour respecter ce délai avec les textes adoptés ou en cours d'adoption.
- Démarche différenciée selon les pays : réglementer puis passer à la mise en œuvre, ou mettre en œuvre puis intégrer au niveau de la réglementation.

+ Choix référentiel comptable :

- Il faut un recueil des normes comptables, des instructions comptables et un plan comptable ;
- pour le recueil des normes : les modèles retenus peuvent être soit les IPSAS, soit les normes d'autres pays ou régions, mais il y a besoin d'innover et d'avoir une réglementation opposable ;
- la quasi-totalité des pays ont élaboré leurs propres normes comptables au niveau national en s'inspirant des normes applicables au secteur privé (PCG), des normes comptables IPSAS ou IFRS, ou des normes comptables inscrites dans les guides didactiques de l'UEMOA (certains pays de cette zone ont transposé ces normes) ;
- il y a une mutualisation, soit implicite, soit explicite, des expériences entre les différents pays en matière d'élaboration des normes, en prenant en considération les raisons d'adoption, d'adaptation de telle ou telle norme internationale par les autres pays, ainsi que les raisons qui ont poussé les pays à l'écarter ;
- le processus d'élaboration des normes passe par trois étapes : l'élaboration de la norme (le plus souvent par l'institution en charge de la comptabilité), la validation de la norme par un Conseil national de la comptabilité et l'adoption de la norme par un texte réglementaire (arrêté du ministre des finances, décret...) ;
- l'implication, dans le processus d'élaboration, des experts comptables du privé, de la Cour des comptes, et de l'ensemble des acteurs ayant trait à la comptabilité ;
- la certification des comptes est prévue, la Cour des comptes est instituée organe de certification des comptes publics. Souvent, il existe un texte législatif prévoyant cette disposition et imposant la certification des comptes deux ans après la mise en exergue du nouveau système comptable (comptabilité en droits constatés).
- Il y a aussi un besoin de réorganisation des fonctions pour la production des comptes.

+ La constitution du bilan d'ouverture n'est qu'une étape : trajectoire de fiabilisation et enrichissement

- Un travail d'évaluation et de recensement au niveau de l'actif ;
- il y a un besoin de fiabilisation de l'existant ;
- il y a généralement un besoin de fiabilisation des comptes dont le degré est adapté à l'état d'avancement de chaque Etat à ce niveau ;
- au niveau du passif de la dette financière, le problème d'intégration ne se pose pas.

+ Les systèmes d'information :

- Besoin de mettre en place un SI unique et intégré (assure la traçabilité des acteurs et des opérations) conditionné au contexte budgétaire ;
- plusieurs applications existent au niveau des opérations financières, mais il y a besoin de les intégrer au niveau d'un seul système intégré ;
- un choix important à opérer dans l'élaboration du schéma relationnel entre les applications métiers et le dispositif comptable ;
- la nécessité d'existence d'un schéma directeur et d'une vision en matière d'urbanisation informatique ;
- la nécessité de faire converger les systèmes d'information métiers et comptables existants (l'interopérabilité et l'interconnectibilité) ;
- la mise en place d'une cartographie des habilitations pour assurer la traçabilité des acteurs, la sécurisation et la fiabilisation des informations comptables.

+ La formation des personnels :

- Le volet formation est aussi important que le volet SI, et il y a besoin d'avoir un plan de formation ;
- créer une certaine adhésion est requis entre les différents intervenants.

Atelier n° 2 : L'élaboration des normes comptables

Animateur : Amadou GUEYE (Sénégal)

Rapporteur : Hamid BENABBOU (Maroc)

L'élaboration des normes est le point de départ pour passer en comptabilité en droits constatés.

Attention, l'élaboration des normes n'est pas le seul travail préparatoire, un bilan d'ouverture correct impose d'avoir de nouvelles normes comptables déclinées en instructions et en plans de comptes, mais il faut également recenser les biens significatifs (immeubles, participations, biens meubles financièrement importants), par exemple : je n'ai pas besoin de la norme pour recenser les immobilisations mais, sans elle, je ne peux pas les valoriser.

+ Les pays peuvent débiter les travaux de normalisation en partant des normes internationales : IPSAS, UEMOA, CEMAC :

- Les modes opératoires d'acclimatation sont souvent identiques dans les pays en utilisant un principe clé selon lequel les règles comptables du secteur privé sont utilisées, sauf spécificité de la puissance publique (ex : dépenses d'intervention, défense nationale, importance de l'annexe).

+ La méthode de normalisation :

- a) Partir des règles communes : celles de la comptabilité privée et celles proposées par les organismes internationaux ;
- b) déterminer les spécificités de l'Etat et rédiger les normes incluant ces spécificités ;
- c) affiner les normes dans le temps, en fonction des opérations les plus fréquentes, les plus significatives.

+ Le pays doit-il hiérarchiser ses travaux dans l'élaboration des normes ou rédiger toutes les normes ?

+ Qui élabore les normes ? Un travail coopératif entre le privé et le public, entre les administrations.

Sénégal : Conseil national de la comptabilité (ex France : le CNoCP / Sénégal : le Comité des normes)

- les différentes typologies d'acteurs ;
- le normalisateur ;
- le producteur de comptes ;
- le certificateur.

Un travail interactif entre ces trois acteurs est indispensable pour élaborer et affiner les normes.